



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CMP ML/PAIO/ME/PLIE 14 DECEMBRE 2016

LES SALARIÉS SONT RAVIS D'APPRENDRE QUE LEURS SALAIRES ONT AUGMENTÉ ENTRE 2013 et 2015 !!! DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

sous la présidence
de la Direction
Générale du Travail
M. DELMAS

Ordre du Jour :

1. Présentation de l'enquête rémunération
2. Droit Syndical
3. suite négociations Égalité H/F
4. Délai de carence
5. Calendrier 2017
6. À 14 h de façon impérative : classification

1. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE RÉMUNÉRATION :

En conclusion d'une longue présentation de l'enquête rémunération réalisée par l'UNML auprès de l'ensemble des Missions Locales, l'UNML nous apporte la preuve que les salaires ont augmenté entre 2013 et 2015 ! « *Les rémunérations sont stables (c'est le moins que l'on puisse dire) et l'effet Noria* est négatif, ce qui démontre que les salaires ont augmenté* » !!

L'UNML conclue sans scrupule sur son enquête - *qui porte sur 317 structures répondantes (sur 445) et 8754 salariés* - :

- les Missions Locales recrutent (+13.5 %)
- les Missions Locales ont joué l'emploi, mais aussi les rémunérations malgré le turn-over
- il n'y a pas de discrimination salariale entre les hommes et les femmes dans le réseau.

Elle rajoute fièrement que :

- 18 % des effectifs a été concerné par l'augmentation des points pour les bas salaires
- les Missions Locales s'adaptent à la situation.

LES ORGANISATIONS SYNDICALES NE PARTAGENT PAS DU TOUT LES ANALYSES DE L'UNML. La comparaison entre l'évolution du SMIC et les salaires dans les Missions Locales est édifiante :

- **entre 2005 et 2016, le SMIC a augmenté de 20 % alors que la valeur du point n'a augmenté que de 8.3 %,**
- **la comparaison entre le salaire moyen en France et celui des Missions Locales est également sans appel (- 600 euros bruts mensuels !)**

FO souligne qu'un seul point est partagé avec l'analyse de l'UNML : celui sur la précarisation des financements, ce que son organisation dénonce.

* L'effet dit "de noria" désigne en matière de gestion des ressources humaines, la mesure de l'économie obtenue par une entreprise lors du remplacement de salariés âgés par des salariés plus jeunes, à effectif constant.

FO s'appuie sur le récent rapport IGAS pour interpeller l'UNML : on ne peut quand même pas être fiers de lire qu'un salarié sur 10 dans les Missions Locales est en CAE (contrat d'avenir) ! Ou encore que deux salariés sur 10 sont en CDD ! Quant à la discrimination entre les hommes et les femmes, le rapport IGAS soulève la difficulté pour les femmes à accéder à des postes à responsabilité.

FO ne partage pas les analyses de l'UNML.

FO rappelle que seul un cadre collectif fort peut garantir la qualité d'un service public.

Pour garantir la qualité des missions menées dans les Missions Locales, les conditions de travail et de rémunération des salariés doivent être revalorisées. C'est pourquoi **FO** demande que la négociation salariale soit inscrite au plus tôt à l'ordre du jour des négociations.

La CGT et **FO** revendiquent fermement la valeur du point à 4.80 €uros et rappellent l'augmentation du budget des Missions Locales prévue pour 2017.

Comme chaque année, l'UNML n'a qu'un seul argument : la défense de l'emploi plutôt que l'augmentation des salaires. L'UNML va jusqu'à dire qu'ils sont fiers d'avoir créé de l'emploi, même si c'est en CAE et ajoute « ne faut-il pas embaucher un BAC + 10 qui vous supplie en CAE ? »

POUR FO L'EMPLOI ET LES SALAIRES DOIVENT AUGMENTER !!

2. DROIT SYNDICAL :

L'UNML s'était engagé à faire une proposition et souhaite revoir l'article II-1-7-3 et II-1-7-1 :

II-1-7-3 : les employeurs proposent de passer de 12 jours par an et par salarié détenant un mandat syndical électif, à 3 jours par établissement et par syndicat!!!!

En contrepartie, ils se disent prêts à accorder du temps de préparation aux négociateurs nationaux (II-1-7-1), à hauteur de 2 heures par négociation.

C'est un tollé, un refus catégorique de toutes les organisations syndicales.

Pour FO c'est une attaque en règle à la démocratie sociale et au droit des salariés à s'organiser en syndicats.

La CGT n'accepte pas les reproches qui sont faits par l'UNML concernant des soi-disant abus du droit syndical (*pour l'UNML, des Missions Locales auraient été obligées de fermer des antennes parce que les salariés utilisaient leur droit syndical électif*). La CGT, directement visée par l'UNML, réfute et exige des preuves de ce qui est avancé par les employeurs. Les employeurs s'engagent à les apporter lors de la prochaine séance de négociation.

3. CLASSIFICATION

L'ensemble des compétences et des activités référencées dans les annexes ont été relues et simplifiées, à la demande des employeurs. Une relecture vigilante est prévue à la prochaine négociation.

Les employeurs souhaitent intégrer de nouveaux emplois repères, sans les nommer. Ils souhaitent également ajouter de nouvelles compétences, il faut dire plus exactement poly-compétences, c'est le langage patronal, en particulier concernant le tutorat et le suivi collectif.

Pour les employeurs, la négociation sur les cotations se fera à la fin. Les organisations syndicales ne luttent pas sur ce point. Ce n'est pas ce qui troublera notre détermination à voir évoluer les cotations.

4. CALENDRIER DES NEGOCIATIONS 2017

Droit syndical / égalité hommes/femmes / classification / négociation annuelle obligatoire (salaires) / règlement intérieur des commissions / Risques Psycho Sociaux.

L'UNML refuse tous les autres points proposés par les OS tant que les siens n'auront pas été réglés !

Ordre du jour 22 mars 2016

- ✓ droit syndical
- ✓ égalité femmes / hommes
- ✓ délai de carence
- ✓ à 14 h classification

La négociation salariale aura lieu le 27 juin 2017

Paris, le 14 décembre 2016

Pour la délégation FORCE OUVRIERE :
Emmanuel BONNET, Corinne PETTE, Cyrille THOUIN